

Le JBM, le JBQ et l'AJBR sont inquiets des impacts du conflit entre LANEQ et le gouvernement du Québec sur les justiciables

Montréal, le 23 novembre 2016 - Le Jeune Barreau de Montréal (JBM), le Jeune Barreau de Québec (JBQ) et l'Association des Jeunes Barreaux de Région (AJBR) sont préoccupés par les impacts découlant du conflit de travail, qui oppose les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) et le gouvernement du Québec, sur les justiciables.

La grève générale illimitée qui a été déclenchée le 24 octobre dernier touche plus de 1 100 avocats et notaires travaillant dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. La convention collective est échu depuis le 31 mars 2015 et les négociations seraient au point mort depuis l'été 2016.

Le conflit de travail opposant les parties a malheureusement pour effet de ralentir davantage l'accès à la justice pour les justiciables. Il aurait causé, jusqu'à présent, des retards importants dans la rédaction de projets de loi et de règlement et forcé le retard d'un bon nombre de causes impliquant l'État québécois devant les tribunaux.

Le JBM, le JBQ et l'AJBR soutiennent les propos tenus par la Bâtonnière du Québec, M^e Claudia Prémont, dans la lettre qu'elle a adressée le 8 novembre dernier à la ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, et au président de LANEQ, M^e Jean Denis, quant à la nécessité de relancer les négociations rapidement.

Pour les Jeunes Barreaux, il est dans l'intérêt d'une saine administration de la justice et au bénéfice des justiciables que les parties conviennent d'une solution pour mettre fin à ce conflit dans les plus brefs délais. C'est pourquoi ils souhaitent fermement la reprise des négociations et la conclusion, dès que possible, d'une entente qui soit satisfaisante pour les parties.

Le Jeune Barreau de Montréal

Fondé en 1898, le JBM représente l'ensemble des 5 100 avocats de dix ans et moins de pratique à Montréal. Ces jeunes avocats œuvrent dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ils sont la relève de la profession à l'échelle nationale ou internationale. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des chefs de file dans toutes les sphères de la société. En matière d'affaires publiques, le JBM a pour mandat de se positionner comme un intervenant clé et vulgarisateur de l'actualité législative. <http://ajbm.qc.ca/>

Le Jeune Barreau de Québec

Le Jeune Barreau de Québec est une société à but non lucratif qui représente les intérêts de plus de 1 200 jeunes avocats de moins de dix ans de pratique des régions de Québec, Montmagny et la Beauce représentant ainsi une des plus grandes associations de jeunes professionnels au Québec. Pour en savoir plus, visitez le site : <http://www.jeunebarreaudequebec.ca/>.

L'Association des Jeunes Barreaux de Région

L'AJBR fut fondée en 1997. Elle représente les associations régionales de jeunes barreaux, ainsi que les 2 600 avocats de dix (10) ans et moins de pratique, issus de toutes les régions du Québec qui les composent, à l'exception de Montréal et Québec. Elle a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts de ses membres, tout en établissant des liens permanents entre les différentes sections. À ce titre, elle favorise la consultation et la concertation des associations régionales, tout en offrant à ces dernières son soutien et son apport sur divers projets mis en place à l'échelle provinciale. <http://www.ajbr.ca/>

-30-

Renseignements :

Anne-Marie Lelièvre | Coordinatrice aux communications, marketing et financement

amlelievre@ajbm.qc.ca | 514.954.6936 | www.ajbm.qc.ca

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance du Jeune Barreau de Montréal, joignez-vous à lui sur :

 [Facebook](#)  [Twitter](#)  [LinkedIn](#)